



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HYBRID 820**

Révision: 09.04.2026

Code du produit: 420000000

Page 2 de 9

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
2768-02-7	220-449-8	Triméthoxyvinylsilan	< 1 %
		par inhalation: CL50 = 16,8 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3200 mg/kg; par voie orale: DL50 = 7120 mg/kg	

**Information supplémentaire**

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement préoccupante (SVHC) à déclarer répertoriée dans un concentration de  $\geq 0,1\%$  [article 59 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)]  
Pour la classification des ingrédients, nous nous référons aux données que nos fournisseurs ont mises à notre disposition.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.  
Changer les vêtements imprégnés.  
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

**Après inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux.

**Après contact avec les yeux**

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire.

**Après ingestion**

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).  
Produits de décomposition qui peuvent se dégager en cas d'hydrolyse: Méthanol

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse. Poudre sèche d'extinction. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Eau pulvérisée.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Vêtement de protection. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HYBRID 820**

Révision: 09.04.2026

Code du produit: 420000000

Page 3 de 9

souterrain.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

- Porter un vêtement de protection approprié.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

**Pour les non-secouristes**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

**Pour le nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Nettoyage avec white-spirit possible.

**Autres informations**

Assurer une ventilation adéquate.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

- Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de précautions spéciales.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Non demandé.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conservé les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Mastic

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HYBRID 820**

Révision: 09.04.2026

Code du produit: 420000000

Page 4 de 9

**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-56-1	Méthanol	200	260		VME (8 h)	
		1000	1300		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-56-1	Méthanol; Alcool méthylique	Méthanol	15 mg/l	Urine	en fin de poste

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
2768-02-7	Triméthoxyvinylsilane	
Eau douce		0,34 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		3,4 mg/l
Eau de mer		0,034 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,27 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		110 mg/l
Sol		0,046 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité

**Protection des mains**

Éviter le contact avec la peau.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. En raison d'un manque de tests, nous ne pouvons pas recommander le matériau des gants pour le produit. Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de la dégradation.

Gants de protection conformes à EN 374.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

**Protection de la peau**

Vêtement de protection

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Veiller à une ventilation adéquate.

**Protection contre les risques thermiques**

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Pâte

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HYBRID 820**

Révision: 09.04.2026

Code du produit: 420000000

Page 5 de 9

Couleur:  
Odeur: inodore  
Seuil olfactif: Sans rapport

**Testé selon la méthode**

Point de fusion/point de congélation:	indéterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	indéterminé
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	indéterminé
Limite supérieure d'explosivité:	indéterminé
Point d'éclair:	indéterminé
Température d'auto-inflammation:	indéterminé
Température de décomposition:	indéterminé
pH-Valeur:	indéterminé
Viscosité cinématique:	indéterminé ASTM D 445
Hydrosolubilité:	insoluble
La vitesse de dissolution:	indéterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	indéterminé
Pression de vapeur:	indéterminé
Densité:	env. 1,34 g/cm <sup>3</sup>
Caractéristiques des particules:	non applicable

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit: non explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

n'est pas auto-inflammable

Propriétés comburantes

aucun

**Autres caractéristiques de sécurité**

Viscosité dynamique:

indéterminé

**Information supplémentaire**

Le produit: n'est pas auto-inflammable

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.2. Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Exposition à l'humidité.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucun à notre connaissance.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun à notre connaissance.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HYBRID 820**

Révision: 09.04.2026

Code du produit: 420000000

Page 6 de 9

**Toxicité aiguë**

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2768-02-7	Trimethoxyvinylsilan				
	orale	DL50 mg/kg	7120	rat	OCDE Ligne directrice 401
	cutanée	DL50 mg/kg	3200	lapin	OCDE Ligne directrice 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	16,8 mg/l	rat	OCDE Ligne directrice 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l		

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec la peau

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucun à notre connaissance.

**Expériences tirées de la pratique**

Aucun à notre connaissance.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Information supplémentaire**

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HYBRID 820**

Révision: 09.04.2026

Code du produit: 420000000

Page 7 de 9

N° CAS	Substance			[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
2768-02-7	Trimethoxyvinylsilan						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	191 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	169 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC	25 mg/l	3 d	Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	28 mg/l	21 d	Daphnia magna		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

N° CAS	Substance			d	Source
	Méthode	Valeur		d	Source
	Évaluation				
2768-02-7	Trimethoxyvinylsilan				
		51 %		28	
	Facilement biodégradable.				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Non applicable.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HYBRID 820**

Révision: 09.04.2026

Code du produit: 420000000

Page 8 de 9

**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

Marine polluant:

no

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 69

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGO HYBRID 820**

Révision: 09.04.2026

Code du produit: 420000000

Page 9 de 9

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,6,7,9,11.

**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4  
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
EUH208	Contient Triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*